

Liste des documents à fournir obligatoirement lors du dépôt du dossier de sélection Alternance - Contrat de professionnalisation

Pour votre rendez-vous d'inscription que vous devez prendre en appelant notre standard au 01 53 56 10 85, il faudra vous munir de la liste de documents suivante :

- La photocopie d'une pièce d'identité indiquant votre lieu de naissance ; Les titres de séjour pour les ressortissants étrangers doivent être valide à la date d'entrée en formation
- Fournir l'accord de votre employeur pour la prise en charge des frais de formation de 8500€ en contrat de professionnalisation, sous réserve d'obtention du financement de son OPCA
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae à jour ;
- Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- Selon la situation votre situation, la copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français : Pour les diplômes étrangers, joindre impérativement l'équivalence à demander au CIEP–Centre ENIC-NARIC <http://www.ciep.fr/enic-naric-france/les-equivalences-diplomes> .
- Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants hors Union européenne, «Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus. Cette consigne est un critère d'évaluation dans la grille de notation du dossier de sélection.
- 4 timbres verts

Département Auxiliaire de Puériculture
98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57
Email : auxi.bureau@cerpe.info
Site internet : <http://www.cerpe.info>



- 1 photo d'identité officielle et récente